

# *Honoraires d'agence*



Barème d'honoraires à compter du 1er juillet 2021

Ventes d'immeubles à usage d'habitation

Mandat simple, partenaires ou exclusif :  
Forfait de 4 000 € + 3% du prix demandé

Mandat de recherche 4 %

Ces prix s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation  
et de constitution du dossier de vente.